

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 9

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, GAS Marcel, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel.

Absents excusés : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien), CICOSELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), GUERRERO Elisabeth (pouvoir à POURCHERE Jean-Daniel).

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia.

Objet de la délibération : Rapport annuel d'activité 2022 sur le prix et la qualité de l'eau

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité 2022, des Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, sur le prix et la qualité de l'eau, a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 des Eaux d'Entre Bièvre et Rhône sur le prix et la qualité de l'eau.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

